**Mythos**
Rivista di Storia delle religioni

**18 | 2024**
**Varia**

# Comment on devient historien de la religion romaine. Hasards et perplexités

**John Scheid**

**Édition électronique**
URL : https://journals.openedition.org/mythos/7040
DOI : 10.4000/12hz8
ISSN : 2037-7746

**Éditeur**
Salvatore Sciascia Editore

**Référence électronique**
John Scheid, « Comment on devient historien de la religion romaine. Hasards et perplexités », *Mythos* [En ligne], 18 | 2024, mis en ligne le 01 octobre 2024, consulté le 13 décembre 2024. URL : http://journals.openedition.org/mythos/7040 ; DOI : https://doi.org/10.4000/12hz8

Ce document a été généré automatiquement le 13 décembre 2024.

Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

# Comment on devient historien de la religion romaine. Hasards et perplexités

John Scheid

1 Il est fréquent que celle ou celui qui commence une thèse de doctorat ne mesure pas vraiment ce dans quoi il s'engage. Au cours des années d'étude, on s'est habitué à raisonner sur des sujets limités qu'on travaille au cours de l'année, mais jamais sur un problème plus large, dont on ne sait souvent pas grand-chose. Et plus on avance, plus la perplexité s'accroît. Le thésard a en effet l'impression qu'une fois le sujet choisi, les documents principaux et la bibliographie soigneusement réunis et lus, la suite sera purement scolaire. Il n'en est rien. Je l'ai cru comme tous mes congénères, et d'une certaine manière j'avais tout faux. Les surprises et les changements qui ont accompagné mon projet au fur et à mesure que j'avançais n'ont pas manqué. Les doctorant(e)s ne doivent donc pas s'émouvoir si la même chose leur arrive. On peut même dire que c'est un signe positif, qui montre qu'ils ou elles sont sur une piste nouvelle qui s'avèrera peut-être féconde.

2 Cependant, avant de commencer à raconter mes aventures intellectuelles, je ne saurais oublier de faire, comme il se doit, une petite libation que j'adresserai à Fors Fortuna, la déesse du hasard imprévu, qui m'a protégé et soutenu tout au long de mon entreprise, sans doute parce qu'elle connaissait le futur et savait qu'en fin de compte elle en tirerait des bénéfices.

3 En ce qui me concerne, je dois d'abord rappeler qu'il y a cinquante ans la situation des doctorants était bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Mon cas présentait au surplus deux aspects spécifiques. Le fait d'abord que j'étais un jeune étranger qui avait fait l'essentiel de ses études supérieures en France, puisque mon pays, le Luxembourg, ne possédait à l'époque qu'une première année d'études supérieures, et nous invitait à nous inscrire pour la suite dans une université étrangère. D'autre part, la France possédait à l'époque un système doctoral très différent. On s'inscrivait après l'agrégation en thèse de doctorat d'État, et on commençait à travailler. Il n'y avait

aucun délai imposé, et d'ailleurs il y avait très peu de postes universitaires disponibles, puisqu'il y avait peu de professeurs et de maîtres-assistants dans une université pour une matière donnée, par exemple en histoire ancienne.

4 On travaillait donc *sub specie aeternitatis*, à sa propre vitesse. Ce système avait cependant un grand avantage pour les jeunes qui avaient la chance de pouvoir obtenir un des postes d'assistants. Ces postes ont été relativement nombreux jusqu'en 1977 environ, et les thésards qui devenaient assistants – là encore en poste pour une durée illimitée, avant d'obtenir un poste de maître-assistant[1], ou avant la soutenance du doctorat d'État, éventuellement suivie d'une charge de cours ou d'un professorat dans une université ne devaient que cinq heures hebdomadaires de service, avec souvent un même TD dédoublé. Ce qui leur laissait d'autant plus de temps pour travailler pour eux qu'ils étaient sur le plan administratif détachés du secondaire à l'Université, et ne pouvaient donc assumer aucune fonction administrative. C'est une des raisons qui explique l'épaisseur des doctorats de l'époque, qui ont vu le jour entre 1960 et 1990 environ. Nous avions le temps. Mon doctorat d'État faisait dans les 2000 pages…

5 Mais revenons au début. Après ma maîtrise, je n'avais aucune envie de me présenter à l'inscription aux stages du professorat du secondaire à Luxembourg. Dans les séminaires que j'avais suivis à Paris durant mon année de maîtrise, j'avais découvert la recherche et rencontré des jeunes collègues universitaires, assistant(e)s ou maîtres-assistant(e)s. J'avais entrevu un métier qui me paraissait passionnant, à moi qui en troisième – l'équivalent d'une classe de seconde française – me rêvais déjà chercheur, mais dans l'industrie spatiale ! La recherche m'attirait d'autant plus que le professeur de latin qui dirigeait ma maîtrise – j'avais passé la licence et la maîtrise en lettres classiques – m'avait dit au moment de la soutenance que j'avais le profil d'un « Romain ». J'ignorais totalement de quoi il s'agissait exactement, mais avec une innocence totale, je me dis que je devais sans doute essayer d'explorer cette voie.

6 Mes camarades du séminaire d'épigraphie se chargèrent de m'expliquer ce à quoi il avait fait allusion, et je fus un peu affolé. Mon premier problème était celui de la survie matérielle. Mes parents n'avaient pas les moyens de financer mes loisirs de thésard. Les deux années de stages pédagogiques à Luxembourg comportaient douze leçons de stage devant un jury, et le reste du temps était employé notamment à la surveillance des élèves. Il était évident que dans ces conditions je n'aurais pas le temps de travailler à une thèse. Or trois années plus tôt, en 1966/7, avait été créé en France le doctorat de III^e^ cycle. Je me suis dit que ce serait une façon provisoire d'échapper au lycée luxembourgeois, cela au désespoir de mes parents qui savaient qu'un professeur grand-ducal gagnerait beaucoup plus qu'un professeur de lycée français. J'obtins une bourse française de doctorat, et c'est à ce moment, en automne 1969, que débuta mon aventure doctorale et professionnelle.

7 Le problème central était celui du sujet. Sur quoi travailler ? Au cours de ma licence à la Sorbonne, il s'est trouvé que le doyen Marcel Durry, qui faisait un cours d'épigraphie que je suivais, m'avait recommandé en fin d'année, puisque les inscriptions m'intéressaient, de suivre les séminaires de Hans Georg Pflaum à la IV^e^ section (Philologie et histoire) de l'École Pratique des Hautes Études. Je m'étais donc inscrit en automne 1968, et avais ainsi découvert les perspectives qu'ouvrait l'épigraphie en ce qui concerne notamment les réalités institutionnelles et sociales de l'empire romain. Mais à partir de là, quel sujet envisager ? À l'époque, la plupart des historiens de l'antiquité romaine faisaient des thèses de prosopographie, matière dont H. G. Pflaum

était le grand maître. La prosopographie est une technique de recherche qui consiste à repérer et à réunir l'ensemble des individus qui avaient exercé une fonction sociale ou politique donnée, de manière à reconstruire le profil du groupe en cause. En général, les institutions dont il était question étaient presque toutes absentes des sources littéraires. C'était un domaine qui me paraissait intéressant et prometteur. Mais je m'aperçus alors que les bons sujets étaient déjà tous pris, et me sentis gagné par le découragement. C'est là que Fors Fortuna intervint une première fois.

8 J'avais repéré sur les affiches de la V^e^ section (Sciences religieuses), qui se trouvaient à gauche de l'entrée de l'E.P.H.E., au premier étage de l'escalier E de la Sorbonne, le nom d'un Directeur d'études cumulant qui s'appelait Robert Schilling. Or j'avais suivi, au cours de la première de mes années d'études en France, à Strasbourg, les cours d'un enseignant qui m'avait intéressé, R. Schilling, et je me demandai donc s'il s'agissait de lui.

9 Pour en avoir le cœur net, j'allai à son séminaire. C'était bien lui, et il travaillait sur la religion romaine, comme je l'avais déjà compris à Strasbourg. Or ce jour-là, R. Schilling nous distribua une longue inscription de 183 ap. J.-C., appartenant à la série de ce qu'on appelait à l'époque les actes des frères arvales. Cette confrérie sacerdotale de rang sénatorial faisait graver une copie de ses protocoles annuels sur les parois d'un bâtiment du lieu de culte qu'elle desservait. J'eus une révélation au cours de ce séminaire : à la fin de chaque rubrique du procès-verbal, on pouvait lire « *adfuerunt* un tel et un tel ». Bref je me trouvais en présence d'une liste de prêtres qui appartenaient à l'élite de Rome et constituaient un groupe qui méritait peut-être, si ce n'avait déjà été fait, d'être étudié. J'eus l'impression d'avoir trouvé mon sujet. Après le séminaire, je courus à la bibliothèque de l'École Pratique, trouvai l'édition de ces actes des arvales, et vis qu'elle ne contenait aucune étude prosopographique des arvales. La *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft* et *l'Année philologique* confirmèrent cette constatation : j'avais effectivement trouvé mon sujet : repérer et recenser un ensemble de sénateurs du plus haut rang qui avaient exercé la même fonction publique et se trouvaient attestés pendant trois siècles. Il se trouvait que cette série d'inscriptions ensevelies dans des vignobles de la banlieue de Rome avait survécu bien mieux que ne l'avaient fait d'autres documents du même type. H. G. Pflaum approuva ce sujet qui devait porter sur l'époque julio-claudienne, de même que R. Schilling. J'obtins une bourse de III^e^ cycle française et pus commencer à travailler[2].

10 J'avais appris aussi que pour aller à l'École Française de Rome, il fallait, soit que mon pays m'entretienne pendant deux ans à Rome, soit que je m'y présente en tant que Français. Sachant qu'il n'y avait aucune chance que le Luxembourg finance mon séjour à Rome pour faire des recherches d'histoire ancienne, je me décidai pour l'autre voie. Les jeunes Européennes et Européens d'aujourd'hui ne savent pas ce que cela impliquait il y a quelques décennies. Il fallait se faire d'abord naturaliser, ce qui prenait deux à trois ans au mieux. Le temps de préparation du doctorat de III^e^ cycle me permit de patienter. Je passe sur les détails pendant lesquels Fors Fortuna intervint plusieurs fois pour plier à sa volonté l'administration publique française. En automne 1972, je soutenais mon doctorat, et en 1973, après avoir reçu ma naturalisation au tout début de l'année, je passai l'agrégation, autre condition pour être admis à Rome. La déesse, R. Schilling et H. G. Pflaum firent le reste. À l'époque, les trois ou quatre membres annuels qui partaient à Rome étaient désignés par le directeur de l'E.N.S., un ou deux directeurs

d'études de l'E.P.H.E., et le directeur de l'École des chartes. En automne 1974 j'entrais à l'E.F.R.

11 Mais s'ouvrait alors une deuxième étape. Je devais m'inscrire en doctorat d'État et définir pour cela un nouveau sujet. L'année précédente j'avais réfléchi. Dans la mesure où il n'existait pas encore de corpus prosopographique des prêtres publics de l'époque impériale, j'envisageai de faire comme doctorat d'État une prosopographie de l'ensemble des collèges sacerdotaux publics sous le Haut-Empire. C'était un sujet pour H. G. Pflaum, mais tout directeur de recherches au CNRS qu'il fût, selon les règles de l'époque il n'avait pas le droit de diriger une thèse. Un directeur d'études de l'E.P.H.E. n'avait pas non plus cette possibilité. En revanche dans la mesure où il était aussi professeur d'université, R. Schilling pouvait, lui, diriger une thèse. Pour échapper à ce problème, je m'étais inscrit en 1969/70 à l'Université de Strasbourg, et j'y avais soutenu mon doctorat de III^e^ cycle. Mais cette fois, il se trouvait que R. Schilling n'était pas très intéressé par le sujet. On m'adressa donc à un autre professeur parisien, et je m'inscrivis dans son université.

12 Je croyais tout réglé, mais juste avant de partir à Rome, je rencontrai à Cologne chez mon ami Georg Petzl, connu au séminaire de H. G. Pflaum, un collègue allemand, Werner Eck, avec qui je parlai de mon projet. Il me conseilla d'arrêter tout de suite mes travaux, car une prosopographie de ce type venait justement de paraître à l'Université de Mayence. Je soupçonne encore Fors Fortuna d'avoir eu la main dans le jeu, car j'avais eu le temps d'être déçu au printemps 1974 par mon nouveau directeur de thèse. Mais que peut faire un thésard de 27 ans dans cette situation ?

13 Arrivé à Rome, mon premier problème fut donc de régler cette question du sujet du doctorat d'État. Avec l'aide de Pierre Gros, qui était directeur des études à l'époque, je prévins mon directeur de thèse que malheureusement mon sujet venait d'être soutenu Outre-Rhin, et que je m'étais décidé à consacrer ma thèse d'État aux frères arvales en général, aux carrières de ces prêtres, mais aussi au contenu de leurs comptes rendus, et enfin à leur sanctuaire dont je devais entreprendre la fouille à Rome. Ce dernier projet devait même constituer la matière de mes enquêtes à l'École. Du coup, le professeur en question n'était plus intéressé, et compte tenu du rôle qu'il avait tenu dans le choix de mon sujet, c'est R. Schilling qui accepta finalement de diriger cette enquête qui était destinée à être en grande partie religieuse et relevait donc de son domaine.

14 Sans m'en apercevoir j'avais dans un premier temps, réglé ce qui constitue une caractéristique essentielle d'un travail doctoral : ne pas s'obstiner à traiter un sujet impossible. J'aurais pu me contenter de consacrer mon doctorat d'État au reste de la prosopographie arvale en y ajoutant les prêtrises non traitées par le collègue allemand, comme les quelques féciaux, saliens, luperques, *Caeninenses* et *sodales Titiales* connus. Mais sans les quatre grands collèges sacerdotaux, l'exercice manquait de consistance, et j'eus l'heureuse idée de changer de sujet, ce choix me dispensant par ailleurs aussi de travailler avec un directeur de thèse qui ne m'inspirait pas.

15 Certes, à l'époque, étant donné la longueur du processus, les directeurs de thèse ne vous tyrannisaient pas. Au moment où je commençai ma thèse de III^e^ cycle, à l'automne 1969, j'envoyai à sa demande un plan de thèse à R. Schilling, puis fis, un an plus tard, un exposé dans son séminaire, de manière à poser le problème de la prosopographie que j'entreprenais. Quant au doctorat d'État, le même R. Schilling inscrivit le sujet, puis ne m'en reparla plus jusqu'au jour où je lui remis mes 2000 pages. La direction de H. G. Pflaum était très différente. Pendant tout le temps où j'ai fait mon III^e^ cycle, il me reçut

chez lui tous les quinze jours, me faisant un café avant de me rendre les pages que je lui avais remises quinze jours plus tôt, avec ses corrections, points d'interrogations et soulignages. Il m'a appris à faire un manuscrit de thèse d'histoire, et m'a surtout signalé ce qui était original. Pour le doctorat d'État, il ne put cependant siéger dans mon jury. Quand je revins de Rome, il n'avait plus qu'un an et demi à vivre, juste le temps pour que je lui porte et dédie le manuscrit d'un article dans lequel je publiais avec Henri Broise un magnifique fragment du procès-verbal arvale de 38 ap. J.-C.

16 Tout semblait donc réglé. En fait d'autres problèmes intellectuels devaient m'attendre plus tard, étant donné la taille homérique de nos thèses de l'époque. Je me mis donc dans un premier temps tranquillement au travail et commençai à rédiger ce que je savais bien faire : des fiches prosopographiques qui concernaient les arvales des années 69 à 241 ap. J.-C. Parallèlement, je passai des journées au Musée national des Thermes, au Vatican et au Capitole, à relire les protocoles des arvales, ligne par ligne, en faisant des photos, en prenant des mesures et en réalisant éventuellement des frottis au carbone, aidé à l'occasion par mon ami François Jacques qui était à l'époque boursier de l'École française. Le conservateur des inscriptions de Rome, Silvio Panciera, qui travaillait parfois avec moi et semblait m'apprécier. Sans doute ma déesse, soutenue par H. G. Pflaum et par la publication de ma thèse de III^e^ cycle, parue en 1975, lui avait parlé à l'oreille, car en 1976 il me demanda si je voulais me charger d'une nouvelle édition de ces inscriptions. Avec mon optimisme habituel j'acceptai.

17 J'avais raison, bien sûr, mais je mesurais très mal le temps que tout ce programme allait me prendre. J'avais raison, disais-je, parce que quand on fait un travail approfondi comme l'est nécessairement un doctorat, où l'on doit, non pas se limiter à résumer ce que d'autres ont dit, mais produire soi-même du savoir nouveau, il faut commencer par vérifier à fond sa documentation. Pour moi, il s'agissait en premier lieu de ces inscriptions. Et il se trouvait qu'à part Gaetano Marini, préfet des archives du Vatican à la fin du XVIII^e^ et au début du XIX^e^ s., personne ne les avait réellement commentées.

18 À côté du travail que je menais sur les inscriptions et les carrières de mes arvales, j'entrepris en 1975 de fouiller au VIe mille de la Via Campana le site du bois sacré de Dea Dia, la déesse dont les arvales assuraient le culte. Ce fut à peu près la même chose que pour les inscriptions : ce lieu de culte – je le découvris rapidement – n'avait jamais été sérieusement exploré. L'institut archéologique allemand de Rome l'avait fait fouiller entre 1866 et 1870 par les ouvriers des vignobles sous lesquels il était enseveli, sans direction ni compétence archéologiques, comme cela se faisait à l'époque, de sorte qu'il n'en existait qu'un très mauvais plan, sommaire, antérieur de surcroît aux « fouilles » et bien entendu totalement fantaisiste. Wilhelm Henzen, le Premier secrétaire de l'Institut archéologique allemand de l'époque, qui était en principe le directeur des fouilles, n'avait pas dû se rendre plus de deux ou trois fois sur place pour examiner les inscriptions découvertes. Quand j'ai commencé mes enquêtes, la Surintendance archéologique de Rome ne connaissait même plus l'existence des vestiges d'un des bâtiments du sanctuaire. J'ai retenu de ces années un autre élément : l'importance qu'il y a à exploiter *toutes* les sources disponibles même s'il faut pour cela acquérir un nouveau savoir, comme celui de la technique de la fouille archéologique. C'est par ce biais que je suis parvenu à dégager la datation du site, à établir son plan, en montrant que les bâtiments antiques, dont une partie était connue depuis les fouilles de 1866-68 comme « le bois sacré de Dea Dia », constituaient un grand lieu de culte à trois terrasses datant du début du III^e^ s. ap. J.-C., et non pas, comme tout le monde le répétait depuis le

XIX$^{e}$ s., le sanctuaire créé par Auguste. Sans la compétence archéologique que je m'étais efforcé d'acquérir, je serais passé à côté d'un certain nombre de données nouvelles et essentielles pour comprendre ce culte.

19 Je mis aussi en lumière une deuxième donnée. En cherchant dans cette bourgade des traces du sanctuaire augustéen et flavien, je trouvai une antéfixe de la fin du IV$^{e}$/III$^{e}$ s. av. J.-C., un mur de délimitation du II$^{e}$ av. J.-C., ainsi qu'une inscription du début du I$^{er}$ s. av. J.-C. concernant Fors Fortuna. D'après les sources du début de l'Empire, cette déesse possédait deux temples sur la rive droite du Tibre, l'un au I$^{er}$ mille, le second au VI$^{e}$ mille de la Via Campana. Ce dernier n'avait pas encore été trouvé. Or mes découvertes prouvèrent définitivement que le deuxième temple de Fors Fortuna se trouvait près du temple de Dea Dia.

20 Ce qui montre que la déesse avait ses raisons pour me conduire avec bienveillance jusqu'à cet endroit perdu de la banlieue romaine ! Les archéologues et historiens de la topographie romaine ne parvenant pas à lui rendre justice, elle a dû aller dénicher un lointain descendant de la Colonie Auguste des Trévires pour le mener à travers les méandres des règlements publics et des aléas universitaires jusqu'au site de son deuxième temple, outre celui qui se trouvait au I$^{er}$ mille de la même Via Campana. On me dira que sa spécificité faisait qu'elle ne pouvait se contenter de choisir un chercheur de Rome, il lui fallait de l'inattendu. Mais ce sont aussi là, dirait Fors Fortuna, les heureuses surprises qui attendent ceux qui n'hésitent pas à se confronter directement à l'ensemble des sources disponibles, même si elles ont déjà été répertoriées et maintes fois commentées et semblent ne rien pouvoir livrer de nouveau.

21 En 1981/2, la partie prosopographique de mon travail était terminée et je m'apprêtais à aborder la deuxième partie, qui se proposait d'explorer l'ensemble des informations que les arvales livraient dans leurs protocoles. Un certain nombre de ces informations traitaient des services religieux qui étaient liés aux événements publics de Rome. C'était un aspect qui m'était bien connu dans la mesure où mes prédécesseurs W. Henzen et Theodor Mommsen l'avaient déjà largement traité. Mais les protocoles ne se contentaient pas de consigner les procès-verbaux liés aux anniversaires impériaux ou publics.

22 Depuis 1978, j'assurais une charge de cours à l'École Pratique des Hautes Études, que m'avait confiée R. Schilling et que je consacrais à ce que j'appelais le culte des arvales. J'avais certes reçu une excellente formation en religion romaine d'abord à Strasbourg, puis dans les séminaires de R. Schilling et Marcel Detienne que je suivais à la V$^{e}$ section de l'E.P.H.E, et enfin dans les cours de Jean-Pierre Vernant au Collège de France, dont je découvrais l'existence de l'autre côté de la rue Saint-Jacques. Je restais néanmoins désemparé lorsqu'il s'agissait de décoder les multiples indications que l'on trouvait notifiées dans ce qui constituait la partie centrale des procès-verbaux des arvales. Dans notre Centre de recherches, qui était à l'époque le Centre Louis-Gernet, rue Monsieur-le-Prince, on parlait beaucoup de religion, grecque avant tout, mais pratiquement jamais des rites. Stella Georgoudi était la seule à exhorter tout le monde à prêter un peu d'attention au culte, notamment à ce que décrivaient les inscriptions, et à ne pas s'en tenir aux seuls textes littéraires. R. Schilling de son côté commentait lui aussi de temps à autre des rites, mais comme tous les chercheurs de l'époque, il ne les avait jamais placés au centre de ses enquêtes.

23 Même si j'étais encore loin d'être un « historien des religions », ce n'était pas non plus la première fois que je travaillais sur la religion. En 1977, Claude Nicolet m'avait

demandé de lui donner un chapitre sur la religion romaine sous la République pour le deuxième tome de sa *Rome et la conquête du monde méditerranéen (264-27 av. J.-C.)*, qui devait paraître en 1978. J'avais écrit un texte qui malheureusement, comme ceux qu'il avait demandés à P. Gros et à Christian Peyre, n'avait pas été publié parce que le manuscrit du livre avait déjà dépassé le nombre maximum de pages autorisées. Sur le conseil de Cl. Nicolet, je transformai mon texte en un livre que je donnai à Guido Clemente pour la série Universale Laterza, qui venait d'être créée. J'avais milité dans ce livre (*La religione romana*, Bari, 1983, version française *Religion et piété à Rome*, Paris, 1985) pour faire reconnaître l'attention que méritait la religion romaine de l'époque historique, qui était alors négligée, voire méprisée par à peu près tous les historiens et spécialistes de l'Antiquité. J'insistais sur le fait que les sources montraient qu'elle était parfaitement vivante en plein III^e^ s. ap. J.-C., et que les Anciens, le peuple comme l'élite, y restaient très attachés.

24 Mais voilà que l'étude des protocoles des arvales me confrontait à des données inattendues. Une anecdote vous décrira ma perplexité et la manière dont elle fut résolue. J'avais été élu directeur d'études en automne 1983, et participai donc au cours de l'année 1984 à l'une de mes premières assemblées de la V^e^ section de l'E.P.H.E. J'étais assis au fond de la salle à côté d'un professeur d'un certain âge qui semblait aussi intéressé que moi par les discussions de l'assemblée. Aussi me dévisagea-t-il et me demanda-t-il : « Vous êtes nouveau, jeune homme, quel est votre domaine ? » Je me présentai – il faut savoir qu'à l'époque il n'y avait pas de présentation personnelle des candidats devant les électeurs de l'E.P.H.E., et il ne m'avait donc jamais vu. Il voulut alors savoir sur quoi je travaillais à ce moment-là. Je lui répondis que je m'occupais d'un document étendu et très précis qui concernait la religion officielle des Romains et me rendait très perplexe. Il me demanda pourquoi. Je lui expliquai que je ne cessais de me battre contre tous ceux qui prétendaient que la religion romaine était morte et qu'elle n'était plus qu'un vain ritualisme. Or en étudiant l'un des documents les plus étendus et précis qui émanait de cette religion, je découvrais avec surprise qu'il ne mentionnait effectivement que des rites. « Et cela vous étonne, me dit-il, lisez Maïmonide, jeune homme. » Il s'agissait du rabbin Charles Touati, éminent spécialiste du Talmud, qui me fit comprendre, dans le cadre de notre petit entretien, que le ritualisme n'était pas une tare, et que le judaïsme traditionnel consistait essentiellement en rites et observances. C'était, me dit-il, une religion du monde antique qui continuait à exister, à côté du christianisme qui représentait de ce point de vue une révolution.

25 Cette brève conversation m'a en quelque sorte libéré, et peut-être fait de moi un historien de la religion romaine. Jusque-là j'avais appris avec J.-P. Vernant, M. Detienne et G. Dumézil à travailler sur et avec les mythes, mais pas sur les rites. Jean Bayet, G. Dumézil et R. Schilling utilisaient les rites, sans les mépriser, mais ils n'allaient pas jusqu'au bout. Je fis donc des lectures et je suivis notamment de 1984 à 1992 les séminaires de l'Indianiste Charles Malamoud qui travaillait réellement sur les rites, et avec des collègues comme Francis Schmidt et Jean-Louis Durand je participais à un séminaire sur l'historiographie du ritualisme. Parallèlement je commençai à identifier et à expliquer les rites des frères arvales. Je découvrais ainsi peu à peu que le seul « article de foi » de l'homme grec ou romain, à côté des idéaux de la *polis* ou de la *ciuitas*, c'était l'obligation rituelle et ses innombrables modalités. D'après cet idéal, qui ne posait aucun problème aux Anciens, les relations avec les dieux étaient gérées selon

les mêmes principes que celles des citoyens entre eux ou avec la cité, c'est-à-dire de manière juridique et politique : la religion, c'est une forme de justice, écrivait Cicéron.

26 C'est cette théologie implicite que le ritualisme grec ou romain exprime et décrit. L'image de la religiosité grecque ou romaine qui ressort des sources est celle d'un ritualisme dominé par la tradition et combiné éventuellement avec une réflexion spéculative libre sur ces traditions.

27 C'est ainsi que j'ai commencé à comprendre quelque chose aux religions romaines. Et j'ai vu aussi que, loin d'être « une forme figée et donc fausse de la tradition », comme je l'ai entendu à propos de la tradition juive un dimanche matin sur *France culture* dans le sermon de la messe catholique, les rites sont toujours pleinement vivants et qu'on peut en voir des exemples dans le monde entier et dans de nombreuses religions, à commencer par la religion traditionnelle juive. Tout cela prit du temps. Je soutins mon doctorat d'État en 1987, à l'université de Strasbourg, la publication des deux volumes a eu lieu en 1990, et puis ce fut le tour des inscriptions arvales, en 1998. Les fouilles furent publiées en 1987 et en 2020.

28 Que dire de la suite de mes recherches ? Elles furent déterminées en partie par mon élection au Collège de France, où je pus certes continuer à explorer toutes les pistes que je voulais, mais où je devais faire chaque année un cours public destiné à informer un public composé de spécialistes comme de curieux sur les recherches que je menais dans le domaine des religions, des institutions et de la société de la Rome antique. J'en profitai pour écrire deux volumes que j'avais commencés, mais dont mes séminaires à l'École pratique retardaient sans cesse la mise en œuvre.

29 Une fois mes thèses publiées et les fouilles en train de l'être, j'ai suivi la leçon de Stella Georgoudi, en opérant du côté romain : je n'avais cessé d'étudier les religions de Rome, de la ville de Rome, de l'État romain. Mais qu'en était-il du reste ? Des religions privées et des religions des mille et une cités de l'empire ? Les cultes domestiques de Rome étaient au moins abordés par les commentateurs antiques de la poésie romaine, qui se réfère souvent à la sphère privée. C'était toujours un de mes regrets de ne pas avoir davantage travaillé sur ce sujet. J'ai attendu l'avant-dernière année de mes enseignements au Collège pour en parler, après avoir toutefois accordé auparavant beaucoup d'importance aux cultes funéraires dont l'étude s'est considérablement enrichie depuis les années 1990. Le livre tiré de ces cours vient d'être publié. Quant aux religions des cités de l'empire, si elles étaient relativement mieux étudiées dans la moitié hellénophone du monde, grâce à Louis Robert, qui connaissait très bien les religions antiques, il en allait différemment pour l'empire occidental. Normalement on laissait le sujet aux archéologues ou érudits locaux, parfois aux amateurs. En raison de mes complicités archéologiques, j'ai commencé à m'y intéresser progressivement, en travaillant sur des lieux que je connaissais, le pays des Trévires, et en participant à de multiples tables rondes et colloques sur le sujet, au cours lesquels j'essayais de rectifier un peu l'approche très répandue en France, qui voit du Gaulois partout et ignore ce que signifie le terme « romain ». Et je dois reconnaître qu'il reste encore beaucoup de travail à faire. C'est souvent difficile, car les sources manquent, mais on peut au moins réfléchir. L'exemple des livres que Françoise Van Haeperen a consacrés aux cultes d'Ostie est un exemple de ce qu'il faudrait faire partout, même si on ne possède presque nulle part la même richesse de sources.

30 On constatera que mes thèses m'ont finalement occupé jusqu'en 2020, et ont déterminé toute ma vie de chercheur. Car mes fouilles faisaient partie de cette enquête, et celle-ci

n'aurait pas été complète, ou crédible, si je n'avais pas publié avec H. Broise ce volet des recherches. Aujourd'hui le système universitaire a évidemment complètement changé. La thèse d'Etat a disparu et tout s'est accéléré. Mais indépendamment de ces changements, certains principes demeurent et je ne peux que les répéter. D'abord pour la préparation des thèses : ne jamais s'engager dans des thèses infaisables ou trop ambitieuses. Autrefois on risquait aussi de se noyer dans un sujet énorme, mais on avait le temps pour le faire. Aujourd'hui il faut impérativement délimiter un sujet précis de manière à ce que la thèse puisse être faite dans les trois ou quatre années prescrites. Une thèse plus courte peut d'ailleurs être aussi intéressante qu'une interminable recherche. Mais la nécessité de contrôler les sources persiste, de même que celle de résister à la reproduction de ce qu'on sait déjà. Et puis, il faut publier ces thèses rapidement. J'ai toujours trouvé excellent le système allemand qui enlève le titre de docteur à l'auteur si la thèse n'est pas publiée dans un délai donné. Un délai raisonnable pour la publication permet en effet d'échapper aux corrections et adaptations progressives, en fonction des articles ou travaux qui paraissent entretemps, et qui retarderont d'autant la parution. Et puis les sujets eux-mêmes vieillissent : il faut que les résultats d'une enquête donnée sortent tant que le milieu s'intéresse à ce thème. Et l'ouvrage qui doit accompagner le dossier d'habilitation doit obéir aux mêmes règles. Il convient donc de mesurer son temps, d'autant plus qu'après son doctorat et une fois recruté sur une maîtrise de conférences, le chercheur est soumis, beaucoup plus que nous ne l'étions à l'époque, à la pression de l'enseignement et à la multiplication des tâches administratives.

31 Il importe donc en conclusion de toujours rester disponible intellectuellement, car des surprises se présentent toujours dans une recherche. Rester vigilant(e) et ne pas hésiter à suivre une piste nouvelle qui se présente, si elle semble praticable. Ne pas se laisser non plus décontenancer si la réflexion aboutit à la découverte d'éléments inattendus ou surprenants. Comme j'ai essayé de le montrer, la perplexité du chercheur signale souvent qu'il a déniché quelque chose d'intéressant voire d'important.

---

## NOTES

**1.** Il n'y avait pas d'autre limite à ces postes que l'élection à un poste supérieur, par exemple celui de maître-assistant, ou de professeur. Je fus par exemple élu après six ans directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Études, ce qui était à l'époque l'équivalent d'un professeur d'université de deuxième classe. De ce fait je démissionnai de mon poste d'assistant. Les maîtres-assistants étaient à l'époque le premier grade titulaire dans l'enseignement universitaire, l'équivalent des maîtres-de-conférences postérieurs, à ce détail près qu'ils n'avaient pas besoin d'avoir soutenu la thèse d'État qui ouvrait l'accès aux postes de professeurs. En général un assistant se faisait inscrire par une commission nationale sur la Liste d'aptitude à la fonction de maître-assistant (LAFMA), et puis les conseils d'université faisaient progressivement les promotions à la fonction de maître-assistant. Ce délai entre l'« inscription » et la nomination comme maître-assistant était généralement long. Quand je me suis présenté au Secrétaire général de l'Université de Lille pour prendre mon service, il m'a confié que j'étais le 240e

promouvable, et devrais attendre un certain temps, puisque j'étais agrégé, alors que les assistants de sociologie, qui n'avaient pas passé de concours, devaient donc être intégrés avant les agrégés.
**2.** Les thèses dites de III$^{e}$ cycle, c'est-à-dire après les études du I$^{er}$ et du II$^{e}$ cycle (les années de Licence et la maîtrise), préparaient d'une certaine manière les réformes ultérieures, quand une thèse était requise pour pouvoir se présenter à des emplois au CNRS ou à l'université.

---

## AUTEUR

### JOHN SCHEID

Collège de France, 11, place Marcelin-Berthelot 75231 Paris Cedex 05 – john.scheid(at)college-de-france.fr